Quarante-Neuvième Année. — N° 122. Le Numéro : 10 centimes. Jeudi 22 Mai 1890

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 MAI

LA CHUTE DE L'IDOLE

A propos de la mort du boulangisme et de la dernière lettre du général, le *Journal de Rennes* fait d'excellentes réflexions. Voici des extraits de son article :

« ... La chute de l'idole a été aussi rapide que sa fortune avait été soudaine, et elles sont toutes deux presque aussi inexplicables l'une que l'autre.

» Dans cette étrange aventure, tous les partis peuvent trouver une leçon. Les républicains accablent aujourd'hui le vaincu de leurs invectives et de leurs sarcasmes. Ce n'est pas très digne et c'est absolument injuste. Car enfin ce sont eux qui l'avaient élevé au pinacle. C'est M. Clémenceau et les radicaux qui l'ont porté au ministère de la guerre, et les opportunistes l'applaudissaient quand il signait l'expulsion des princes d'Orléans.....

» Vous plaisantez maintenant ; mais avouez qu'il vous a fait bien peur. Cet homme, que vous bafouez aujourd'hui, a tenu deux fois au moins le sort de la République dans sa main. S'il avait marché sur l'Elysée le soir de l'ovation de la gare de Lyon ou le soir de l'élection du 27 janvier 1889, il serait probablement aujourd'hui le chef de l'Etat, et les républicains s'inclineraient devant lui.

» Mais, voilà ! Le cœur lui a manqué. C'était un aventurier pour rire. Il voulait bien débiter des phrases sonores à la table d'un banquet populaire, mais il n'a pas osé descendre dans la rue. Quand on veut faire le métier d'aventurier, il faut le faire tout à fait. Il faut risquer sa fortune ; il faut, selon l'expression populaire, risquer sa peau. Boulanger n'a pas osé. C'est là surtout ce dont ses partisans peuvent lui faire grief.

» Les opportunistes reprochent amèrement aux conservateurs de s'être laissé entraîner à la suite du général.

» L'accord était plus apparent que réel ; peut-être, dans certains départements, s'est-il manifesté trop visiblement. Mais il était bien naturel. Boulanger n'a jamais été autre chose que le « syndic des mécontents. » Les conservateurs qui voyaient ses partisans suivre une marche parallèle à la leur devaient être tentés de leur dire : Appuyons-nous les uns les autres.

» Etait-ce donc si coupable et les républicains n'en eussent-ils pas fait autant ? Ils se sont bien servis de Boulanger tant qu'ils ont cru qu'il pouvait les servir. Et s'il était arrivé au pouvoir, ils eussent été les premiers à l'acclamer et à lui demander des faveurs et des places. »

INFORMATIONS

La Droite royaliste de la Chambre des députés a décidé lundi de préparer une proposition de loi tendant à mettre les bureaux de tabac en adjudication, et d'affecter le produit de cette adjudication au service des pensions civiles et militaires, de manière à réaliser notamment l'unification des pensions militaires.

Trois des bureaux de la Chambre viennent d'élire chacun un membre de la commission des douanes en remplacement de MM. Ribot et Develle, devenus ministres, et de M. Burdeau, qui a opté pour la commission du budget.

Les trois nouveaux membres sont : MM. Bourlier, de la Gauche, et Fairé et Taillandier, de la Droite, tous trois protectionnistes.

Mgr Freppel a fait voter par la commission du budget une augmentation de 8,400 fr. sur le chapitre relatif au traitement des aumôniers des maisons centrales. Plusieurs députés républicains assistaient à la séance de la commission, lorsque Mgr Freppel a proposé cette augmentation.

A la suite de la résolution prise par le gouvernement d'interdire en France la fabrication de la poudre sans fumée, d'après les procédés du chimiste suédois Nobel, par la Société centrale de dynamite, Barbe, Viau et Cie, des saisies ont été opérées à l'usine d'Ablon, près Honfleur, d'où s'expédient, à destination de l'Allemagne et de l'Italie, des quantités considérables de cette poudre. Le gouvernement ne s'en est pas tenu là.

Il vient de faire notifier à M. Nobel lui-même, par l'intermédiaire du préfet de Seine-et-Oise, l'ordre de fermer son laboratoire de Sevran, établi on ne sait pourquoi à proximité de notre poudrerie nationale, et de détruire les explosifs que son établissement pourrait contenir.

Le bruit court avec une grande persistance que M. Nobel, ingénieur de la Compagnie des poudres et salpêtres Barbe et Cie, a été expulsé de France, il y a quelques jours, sans arrêté, par simple mesure administrative.

AU DAHOMEY

Après un brillant combat qui a duré un jour entier et nous a coûté 15 tués et 72 blessés, presque tous auxiliaires indigènes, le lieutenant-colonel Archinard a enlevé l'importante place d'Ouossebougou dans le Soudan. Tous les défenseurs de la ville sont tombés les armes à la main et leur chef s'est fait sauter avec la poudrière plutôt que de se rendre.

LA BANQUE DE FRANCE

Les négociations entre le ministre des finances et la Banque de France viennent d'aboutir.

La caractéristique du projet de loi qui va être déposé est la prolongation du privilège de la Banque de France pour une certaine période au-delà de 1897.

Par contre, la Banque s'engage à payer à l'Etat un abonnement annuel fixe, qui sera payable immédiatement après le vote du projet de loi, c'est-à-dire même pendant la période restant à courir du privilège actuel.

Le chiffre de cet abonnement sera plus élevé pour la période à courir à partir de 1897 jusqu'à l'expiration du privilège renouvelé.

En outre, la Banque consent certains avantages sérieux pour le commerce et pour l'Etat.

Le gouvernement du Canada a répondu aux délégués de Terre-Neuve qu'il ne pouvait exprimer aucune opinion concernant le *modus vivendi* établi entre la France et l'Angleterre, à l'égard des pêcheries.

Les délégués ne dissimulent pas le vif mécontentement que leur cause ce résultat négatif de leur mission au Canada. Ils sont repartis pour New-York.

RETOUR DU DAHOMEY

M. le docteur Bayol est arrivé à Marseille hier matin à cinq heures par le *Béarn*, de la Société des transports, en parfaite santé.

Il a accueilli les membres de la presse avec courtoisie et a causé avec eux assez longuement.

Il a déclaré avoir une confiance absolue en l'avenir du Dahomey, le tout sera de savoir prendre ce peuple courageux et encore plus rusé.

Le docteur Bayol a assisté à deux massacres qui se composaient de deux séries de 84 victimes et d'une demi-série de 42.

Il a dit que c'était par erreur que les victimes avaient eu la tête tranchée.

On les a bâillonnées, on leur a coupé les organes, on les a pendues par les pieds et d'un seul coup on leur a ouvert le flanc. Elles ont été ensuite portées au charnier des oiseaux de proie.

M. Bayol a été surveillé pendant la nuit et le jour par trois chefs et il a échappé à une mort certaine, attendu qu'on lui attribuait la mort du roi de Dahomey.

Le docteur Bayol a déclaré que sa situation délicate lui commandait une certaine réserve, mais qu'à son arrivée à Paris il expliquerait au gouvernement la chose plus clairement.

TROUBLES A GUELMA

Alger, 19 mai.

Un télégramme de Guelma adressé à la *Dépêche algérienne* signale qu'aujourd'hui, jour de marché, un grand nombre d'Arabes pillèrent plusieurs magasins israélites. Quelques marchands voulant défendre leur bien ont été assommés à coups de matraques dont les pillards étaient armés.

La troupe dut intervenir. Une centaine d'Arabes, parmi lesquels les meneurs, ont été arrêtés. Plusieurs d'entre eux portaient des armes chargées. Dans la bagarre, trois assaillants auraient été tués et un agent de police sérieusement blessé. Les dégâts sont considérables.

Ce fait est une réédition avec un caractère plus grave de faits semblables qui se sont produits ces jours derniers à Constantine et à Jemmapes.

A l'heure actuelle, le calme paraît rétabli. Des mesures de protection ont été prises.

FILS DE GRANDS HOMMES

On lit dans les journaux boulevardiers de Paris :

« Grand tumulte à 10 heures 1/2 du soir, sur le boulevard des Capucines, en face du Grand-Hôtel.

» Trois jeunes gens avaient trouvé charmant de lancer, au moyen de cannes trouées, des jets d'eau sur les passants. Puis, comme ceux-ci se fâchaient, ils avaient répondu par des menaces et des coups. Un vieillard, qui connaissait l'un des jeunes fous, l'appelle par son nom — un nom illustre — et lui fait des reproches. L'autre répond en montrant le poing. Le vieillard réplique d'un soufflet. Bagarre. Le vieux est mis en sang. Le jeune trio gesticule. La foule hue et force les sergents de ville à conduire au poste les trois fanfarons ivres.

» Un peu dégrisés, ils se sont nommés : le fils Hugo, le fils Daudet et le fils Berthelot. Ces trois jolis fils de « l'aristocratie intellectuelle », inscrits au « Livre d'or du talent », ont sollicité l'indulgence du magistrat en alléguant la plus banale des excuses : — Nous étions saoûls.

» On a dressé procès-verbal contre eux ; mais ont les a mis en liberté, à la différence de M. le duc d'Orléans, qui a été mis en prison à la Conciergerie et à Clairvaux pour un acte assurément plus noble que de se saoûler et de rosser les passant. »

Cette fois, les journaux libres-penseurs ne pourront pas accuser les jésuites.

UNE MONSTRUOSITÉ

Le tambour-major du 152e régiment de ligne en garnison à Epinal, qui avait disparu il y a quelque temps et que l'on croyait déserteur, est paraît-il prisonnier en Allemagne.

Il avait été voir sa mère en Alsace.

Arrivé à Mulhouse, il fut arrêté par la police et livré à l'autorité militaire.

Ce soldat, qui se nomme Shœnenberger, est cependant Français, né à Noyenmoutier (Vosges).

Il vient d'être condamné par le Conseil de guerre prussien, siégeant à Zelle (Hanovre), à six mois de forteresse qu'il purge en ce moment à Cologne.

A l'expiration de sa peine, il sera, paraît-il, incorporé dans un régiment allemand où il sera astreint à un service plus ou moins long.

Schœnenberger a signé le 10 avril 1883, au bureau de recrutement de Besançon, un engagement dans le 1er régiment étranger. Il a été pendant quatre ans au Tonkin, puis libéré le 17 août 1887 à Sidi-Bel-Abbès. Il s'était rengagé comme tambour-major au 152e régiment de ligne en octobre dernier.

Pour quel motif a-t-il été arrêté ? Pour quel motif ce Français a-t-il été condamné à six mois de forteresse ?

Voilà ce qu'il faudrait savoir, et il n'est pas possible, dit le *XIXe Siècle*, que notre gouvernement ne fasse une enquête sur cette affaire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 mai 1890.

La hausse se poursuit sans interruption. Le 3 0/0 franchit le cours de 90 et s'établit à

90.10. Le 4 1/2 0/0, par contre, descend à 106.05.

Le Crédit Foncier est tenu à 1,350 avec fermeté. Depuis l'ouverture de la campagne si bruyante engagée contre le gouverneur, on attend toujours les révélations annoncées à grand fracas. On en est toujours aux griefs formulés par le sous-gouverneur démissionnaire auquel le gouverneur a fait une réponse qui lui a valu un vote formel exprimant la pleine et entière confiance de l'unanimité du conseil d'administration.

La Banque de Paris s'est élevée à 830, la Banque Nationale du Brésil à 806. On retrouve sans changement la Société Générale à 475 ; la Banque d'Escompte à 522.50.

Le succès que l'emprunt de conversion Ottoman rencontre auprès du public est un témoignage de la manière favorable dont on apprécie la situation financière de la Turquie. On connaît les réformes et les progrès accomplis depuis 1887 et nous pouvons ajouter que c'est en ce moment surtout et depuis trois ans que cette œuvre de rénovation se poursuit avec la plus grande activité. L'opéraion actuelle de conversion est une nouvelle preuve des larges conceptions fiinancières d'Agop-Pacha et du souci qu'il a d'assecir sur des bases solides le crédit de l'empire ottoman.

Les Pierreries de Ceylan sont à 58.75; la Gold-Trust fait 75.

L'obligation de Chemins Economiques reste à 397.50.

NOUVELLES MILITAIRES

APPEL DES RÉSERVISTES

Les réservistes de la classe 1881, ou marchant avec cette classe, d'après l'indication portée sur leur livret individuel, sont appelés sous les drapeaux pour prendre part à une période d'exercices, savoir :

En une seule série, et par voie d'affiches, du 23 août au 21 septembre, les réservistes *exercés* des régiments d'infanterie, de zouaves et de tirailleurs algériens, de chasseurs à pied (*exercés*), de sapeurs-pompiers, d'artillerie de forteresse, de génie (sapeurs-conducteurs exceptés), de la gendarmerie.

En deux séries et par ordre d'appel individuel, du 19 octobre inclus : les réservistes de l'artillerie de campagne, des pontonniers et des sapeurs conducteurs du génie (1re moitié de la classe 1881). — Du lundi 28 octobre au dimanche inclus, les réservistes des mêmes corps formant la 2e moitié de la classe 1881.

Enfin, en une série, et par voie d'affiche, du 1er au 28 octobre inclus, les réservistes non exercés des régiments d'infanterie et des bataillons de chasseurs à pied.

LA CLASSE 1886

Le ministre de la guerre à décidé que la classe 1886 serait renvoyée dans ses foyers, à la date du 1er novembre prochain, et que les brigadiers et caporaux de cette classe pourraient, dès maintenant, contracter des engagements.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

DÉPÔT DE PÉTITIONS A LA CHAMBRE

MM. Berger et Delahaye, députés de Saumur et de Chinon, ont déposé trente-deux pétitions émanant d'un grand nombre de cultivateurs, cuiseurs et expéditeurs de fruits des départements de *Maine-et-Loire*, *Indre-et-Loire*, Sarthe et Deux-Sèvres.

COMICES AGRICOLES

Le concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur aura lieu, cette année, à Montreuil-Bellay, le dimanche 24 août.

Le Comice agricole du canton Nord-Ouest de Saumur se tiendra, suivant l'usage, aux Rosiers, le jour de l'assemblée de cette commune, le lundi de la Pentecôte, 26 mai, c'est-à-dire lundi prochain.

LES CRUES

La Loire et l'Allier sont en crue.

Jusqu'à présent, on ne prévoit pas d'inondation sérieuse.

LE CHAMPION DE L'OUEST

Aux courses vélocipédiques de Turin, M. Cottereau, le champion de l'Ouest, a gagné les trois courses internationales, pour bicycles, bicyclettes et tricycles.

SOCIÉTÉ DE TIR « LA BRÉZÉENNE »

Voici les résultats du concours de tir organisé à Brézé par la Société de tir *la Brézéenne*:

Carabine de précision. — Cible A.

Distance 15 mètres. Un carton, 3 balles.

1er prix, M. Bellay, percepteur à Brézé, 3 balles 14 points ; 2e prix, M. Boisnier, de Saumur, 3 b. 13 p.; 3e prix, M. Perrault, de Meigné, 3 b. 13 p.; 4e prix, M. Ayrault, de Brézé, 3 b. 13 p.; 5e prix, M. Rebeilleau, Louis, de Fontevrault, 3 b. 13 p.; 6e prix, M. Lecompte, notaire à Brézé, 3 b. 11 p.; 7e prix, M. Roux, 3 b. 11 p.; 8e prix, M. Rolland, quincaillier, de Saumur, 3 b. 11 p.

Carabine de précision. — Cible B.

1er prix, M. Desveaux, de Saint-Cyr, 3 balles 13 points; 2e prix, M. Bellay (Ernest) fils, de Brézé, 3 b. 12 p.; 3e prix, M. Ribrol fils, 3 b. 7 p.; 4e prix, M. Busson, Joseph, de Brézé, 3 b. 7 p.; 5e prix, M. Boursier, Luc, de Brézé, 3 b. 7 p.; 6e prix, M. Savatier, de Saint-Cyr, 3 b. 6 p.

ANGERS. — On annonce que deux maisons d'Angers associées ont été déclarées adjudicataires de la fourniture de 7 milliards 720 millions d'allumettes débitées, rendues franco dans les usines de Paris, Marseille et Bordeaux avant le 31 décembre prochain. Les bois seront en tremble ou en peuplier suisse; elles devront être débitées en France et provenir du sol français. Le total de l'adjudication s'élève approximativement à 280,000 francs, avec un rabais de 25 0/0 sur le prix d'estimation.

La fourniture totale est de 13 milliards 100 millions d'allumettes débitées.

L'AFFAIRE DE LA BOUSSINIÈRE

Lundi est venu devant la Cour d'Appel d'Angers le procès en succession de La Boussinière, dont nous avons entretenu nos lecteurs il y a quelques semaines.

Les débats dureront trois jours. L'arrêt sera vraisemblablement rendu aujourd'hui.

L'audience de lundi a tout entière été tenue par la plaidoirie de Me Carel, du barreau de Rennes, avocat des héritiers de Bréon.

M. Moras, procureur général, occupait le siège du ministère public.

Hier mardi, Me Gain a pris la parole pour M. de La Boussinière.

BEAUFORT. — Dimanche prochain 25 mai, fête patronale dite de *Jeanne de Laval*.

Il y aura, notamment :

De 2 heures à 4 heures, sur la place Jeanne de Laval, lancement de plusieurs ballons grotesques ; jeux divers avec prix.

Le soir, à 9 heures, grand feu d'artifice tiré par M. Grolleau, successeur de M. Vincent, d'Angers.

Ruines du château éclairées en feux de bengale. Illumination du transparent de Jeanne de Laval à l'Hôtel de Ville.

Toute la soirée, danses publiques et gratuites sur le Mail.

AU CAMP DU RUCHARD

A Tours, le 66e régiment d'infanterie s'est mis en route hier matin, à 5 heures, se rendant au camp du Ruchard où il va exécuter ses tirs règlementaires au-delà de 200 mètres.

Le 66e rentrera la semaine prochaine, puis retournera au camp une ou deux semaines après.

Il ne reste au Morier qu'environ 150 hommes (ouvriers, malingres, etc)

CHABYLAND GRACIÉ

On lit dans le *Messager d'Indre-et-Loire* :

« M. Carnot, président de la République, a commué en la peine des travaux forcés à perpétuité la condamnation à mort prononcée par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire contre l'assassin de Loché.

» Chabyland a été extrait de sa cellule hier matin par les gendarmes et a été conduit à Orléans où aura lieu devant la Cour l'entérinement de ses lettres de grâce.

» Après quoi, il sera dirigé vers la Nouvelle-Calédonie, dans quelques jours.

» Aucune nouvelle sur le sort de Peltier qui va rester seul maintenant dans sa cellule.

» Il est présumable cependant que si aucun ordre d'exécution ou de grâce n'arrive pour jeudi au plus tard, M. le Président de la République ne se prononcera sur son sort qu'après le voyage qu'il fait en ce moment et qui durera une dizaine de jours. »

PLAISANTERIE STUPIDE

Sous ce titre, on lit dans l'*Echo du Loir* :

« Mardi matin, de nombreuses personnes, à La Flèche, trouvaient dans leur boite aux lettres une lettre de faire-part annonçant la mort de notre confrère, M. Ch. Serradell, secrétaire de la *Gazette Fléchoise*, et invitant à ses obsèques.

» Inutile de dire que M. Serradell se portait parfaitement et qu'il était simplement victime d'une macabre plaisanterie.

» Pendant une heure ou deux, un certain émoi a régné parmi les personnes qui connaissaient M. Serradell, et qui ne s'expliquaient pas dans quel but le peu intelligent auteur de cette mauvaise farce avait fait les frais d'une semblable annonce.

» Les lettres avaient été distribuées la nuit, et on avait avec soin fait disparaître le nom de l'imprimeur, ce qui a dû nécessiter un certain travail. Nous croyons savoir que plainte a été portée au parquet par notre confrère, et, comme les individus capables d'avoir trempé dans cette indélicate opération sont nécessairement peu nombreux à La Flèche, il sera facile de découvrir le coupable. On est d'ailleurs sur ses traces et nous supposons que la police ne se laissera pas devancer.

» Voici le texte de la lettre de faire-part dont parle l'*Écho du Loir* :

M

Madame veuve SERRADELL, née MARIE LETELLIER, et la famille, Monsieur LOBRANI, gérant du journal la *Gazette*, et les rédacteurs,

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Charles-Alphonse SERRADELL

Secrétaire de la Rédaction du journal « la Gazette »

leur époux, parent et ami, décédé le 10 mai 1890, dans sa 35e année ;

Et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu civilement, selon la dernière volonté du défunt, le mardi 13 mai, à 10 heures du matin.

Le Deuil se réunira à la Maison mortuaire, Grande-Rue, 76.

» Au bas de cette lettre se trouvait le nom de l'imprimeur. Celui-ci était donc de bonne foi, mais ceux qui lui ont commandé les lettres ont eu le soin d'effacer son nom. »

RENNES. — On sait que, pendant quelques années, la ville de Rennes a vu suspendre ses processions de la Fête-Dieu, et que l'opportu-

---

11 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

Paul contint son émotion, et comme s'il voulait douter encore, il demanda à Mlle Laure, qui ne paraissait point disposée à abréger la conversation :

— Mademoiselle Hélène?... Est-ce de mademoiselle Hélène Mauvrain qu'il s'agit?

— D'elle-même! Vous la connaissez?

— Je connais un peu la famille; son grand-père notamment dont j'ai entendu parler.

— Oui, un vieil original, qui, prétend-on, a fait en Australie une grande fortune... C'est en effet Hélène Mauvrain qui se marie; et fort bien, assure-t-on.

Paul Delcroix, en entendant Mlle Laure lui affirmer qu'Hélène allait se marier bientôt, avait ressenti la plus pénible impression. Mais pour ne pas trahir l'amertume dont son cœur était plein, il paraissait écouter avec calme la sous-maîtresse.

Intérieurement, il accusait sa destinée en voyant perdue à tout jamais celle dont il avait tant de fois évoqué l'image.

Qui épousait-elle ?

Quel était l'heureux qui allait devenir le compagnon de toute sa vie?

Il avait cette question sur les lèvres.

Mais à quoi bon! Il s'était dit cent fois qu'Hélène n'était pas pour lui. Cependant, si Mlle Delcroix, sa sœur, au lieu d'être une personne d'une infinie délicatesse, avait été comme bien d'autres qui ne sont pas souvent moins estimées, capables de faire profiter les siens des facilités de sa situation, il eût pu parler, obtenir, ce qui pour lui eût été le bonheur... Mais cette idée, qu'il se reprocha, ne fit que traverser son esprit.

Aujourd'hui il était trop tard, il venait pour recueillir les derniers souvenirs de sa sœur morte; et en même temps le dernier gage d'Hélène, en quittant le pensionnat, lui apprenait ce mariage qui ne lui laissait plus d'espoir.

— Et dans combien de temps, demanda-t-il avec effort, Mlle Hélène Mauvrain se marie-t-elle?

— Mais... attendez... répondit l'obligeante sous-maîtresse : dimanche, c'était le seize; nous sommes mardi aujourd'hui... Elle se marie demain.

— Demain!

— Oui, demain, à moins que...

— A moins que?...

— Si les élèves ont raison, reprit-elle en se retournant vers le lilas... tout sera rompu.

Paul Delcroix sourit tristement et hocha la tête.

En causant ainsi, ils étaient arrivés à la partie de l'escalier qui menait directement du jardin à l'appartement occupé jadis par Mlle Eugénie Delcroix. Paul, dans son trouble, se trompa de porte malgré l'indication précise de Mlle Laure.

Il rêvait profondément, bien qu'il eut essayé, après cette petite scène qui venait d'avoir lieu, de rejeter loin de lui son amertuume, comme on laisse un fardeau gênant et inutile.

VII

Quand Paul Delcroix arriva dans le vestibule qui précédait la chambre de sa sœur, le notaire, le juge de paix et son greffier, le gardien des scellés, l'attendaient depuis un moment.

Comme Mlle Delcroix n'avait point d'autre héritier que son frère, qui au moment du décès était absent on avait dû remplir les formalités d'usage en pareil cas.

Quand la porte eut été débarrassée des bandes de papiers qui gardent mieux un appartement que ne le ferait une triple serrure, Paul Delcroix ressentit une vive émotion. Il entrait dans la chambre où sa sœur avait rendu le dernier soupir.

Malgré la vive tendresse qu'il avait toujours ressenti pour elle, ce n'était point cependant à Mlle Eugénie Delcroix uniquement qu'il pensait en ce moment douloureux.

Cette chambre où il entrait et dont il connaissait la disposition, servait de cadre à d'autres rêveries.

Et quand le notaire, — c'était un confrère de Me Courmont, — et les personnes qui l'avaient accompagné se furent retirées, il se jeta dans un fauteuil et médita.

Mlle Laure, elle-même, respectant sa tristesse, n'avait pas cru devoir rester... Il était bien seul.

Il revoyait dans son esprit son excellente sœur assise au petit bureau où elle faisait sa correspondance.

Il se revoyait lui-même près de la bibliothèque, affectant de regarder les livres avec

niste Waldeck-Rousseau, étant ministre, ne tarda pas à les faire rétablir. Depuis cette époque, elles n'ont cessé chaque année de se déployer dans les rues de la ville. Notez que le maire et les conseillers municipaux sont républicains.

Cette année, le maire a pris l'arrêté suivant :

« Le Maire de Rennes,

Vu l'art. 97 de la loi du 5 avril 1884, § 3;

Vu la lettre de M. le Cardinal-Archevêque de Rennes, relative à la marche des processions traditionnelles de la Fête-Dieu, et proposant leurs parcours comme suit :

(Ici l'itinéraire pour les deux dimanches de la Fête-Dieu.)

ARRÊTE :

Art. 1er. — Les processions de la Fête-Dieu sont autorisées conformément au parcours proposé par M. le Cardinal-Archevêque de Rennes.

Art. 2. — Il est défendu de faire aucune excavation dans les rues, aucune dégradation aux pavés, pour élever des reposoirs, sans en avoir obtenu la permission, qui ne sera accordée qu'à la charge de remettre les lieux en bon état.

Art. 3. — L'architecte de la Ville, l'inspecteur de la voirie et le commissaire central veilleront, chacun en ce qui le concerne, à ce que les reposoirs, tentures ou autres décorations, soient placés de manière à prévenir tout accident et à ne pas gêner la circulation.

Art. 4. — M. le commissaire central est spécialement chargé de maintenir le bon ordre. »

M. Giraud, procureur de la République à Nantes, est nommé procureur général à la Cour de Rennes.

M. Broussart, avocat général à la Cour d'appel de Poitiers, est nommé procureur de la République à Nantes.

LA LOTERIE DE BESSÈGES

Avant-hier a eu lieu, à 1 heure 1/2, dans la salle du Grand Orient de France, le tirage supplémentaire de la lotterie de Bessèges.

A ce tirage, il a été extrait des roues 51 numéros qui ont droit, dans leur ordre de sortie, aux primes suivantes :

Le numéro 20,748 gagne 200,000 francs.

Le numéro 2,185,848 gagne 100,000 francs.

Le numéro 434,689 gagne 50,000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent 20,000 francs : 3,263,629 — 2,040,850.

Les deux numéros suivants gagnent 10,000 francs : 4,385,211 — 2,317,667.

Les quatre numéros suivants chacun 5,000 francs : 3,053,142 — 4,060,149 — 3,234,653 — 241,306.

Dix numéros gagnent chacun 2,000 francs.

Dix autres numéros chacun 1,000 francs.

Et les vingt derniers chacun 500 francs.

Le gagnant du gros lot est M. Bonis, négociant à Alais (Gard).

Courses de Verrie-Saumur

6 ET 7 JUILLET 1890

1er JOUR, DIMANCHE 6 JUILLET

Prix du Fagot, courses de haies (gentlemen). — Un objet d'art au premier et un panier de champagne, offert par MM. Girard et Bouvet, au second, les entrées au premier ; pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1890, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. — Entrée : 20 fr. — Distance : 2,500 mètres environ.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, cross-country steeple-chase handicap, gentlemen. — 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Au second 500 fr. sur le prix. — Entrée : 100 fr. — Distance : 4,000 mètres environ.

Prix du Château de Marson, steeple-chase militaire (2e série). — Un objet d'art, d'une valeur de 300 fr., offert par Mme Baillou de la Brosse, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance : 3,000 mètres.

Prix du Cercle Saint-Hubert, grand steeple-chase (handicap). — 1,500 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée : 100 fr., forfait 25 fr. Les entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance : 4,000 mètres environ.

Rallye-Paper. — Un objet d'art au premier et un panier de champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de grosse cavalerie (cuirassiers, dragons), montant leurs chevaux d'armes. — Distance : 3,500 mètres environ.

2e JOUR, LUNDI 7 JUILLET

Cross-country, steeple-chase. — Un objet d'art ajouté à une poule de 50 fr. au premier et un panier de champagne, offert par MM. Girard et Bouvet au second, pour chevaux de chasse et de promenade de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1890, pris part à une course publique quelconque, le *Fagot* excepté, montés par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie. — Distance : 3,000 mètres.

Prix des Bruyères (course de haies, handicap). — 1,000 fr., offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour tous chevaux. Entrée : 100 fr., forfait 25 fr., la moitié des entrées au second. — Distance : 2,500 mètres.

Steeple-Chase militaire (1re série). — Un objet d'art, d'une valeur de 400 fr., offert par la Société des courses de Verrie-Saumnr, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Distance : 3,000 mètres.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, steeple-chase (2e série). — 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas jusqu'au moment de la course gagné une somme de 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 4e série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Distance : 3,000 mètres environ.

Prix de Consolation, steeple-chase. — 1,000 francs, offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. — Entrée : 50 fr. au second. — Distance : 3,000 mètres.

Rallye-Paper. — Un objet d'art au premier et un panier de champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de cavalerie légère, montant leurs chevaux d'armes. — Distance : 3,500 mètres environ.

Mardi 8 juillet, Tir aux pigeons.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Pentecôte. — A l'occasion de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets dits de Bains de mer qui, aux termes de son tarif spécial A, n° 8 (§ II, alinéa A), ne sont délivrés que les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, seront délivrés du mardi 23 mai inclus au dimanche 1er juin inclus aux gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (viâ La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (viâ Tours), Baugé (viâ La Flèche), Jumelles-Brion (viâ Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, et seront valables pour le retour jusqu'au mardi 3 juin inclus.

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

Billets de bains de mer (aller et retour, valables un mois, 40 0/0 de réduction). — Délivrance du 1er mai au 31 octobre.

Les billets de bains de mer, avec 40 0/0 de réduction, sont délivrés pour les destinations de Saint-Père-en-Retz (1), Pornic, La Bernerie, Les Moutiers, Challans (2), Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les Sables-d'Olonne, La Rochelle, Châtelaillon, Fourras, Marennes, Le Chapus, La Tremblade (3) et Royan, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat (*Paris Montparnasse excepté*).

Les billets de bains de mer sont valables un mois, non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de dix jours, moyennant un supplément égale à 10 0/0 du prix du billet. Ce supplément doit être payé avant expiration de la validité. La prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de dix jours est de 10 0/0 du prix primitif.

Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

(1) La station de Saint-Père-en-Retz dessert la plage de Saint-Brévin-l'Océan.

(2) La station de Challans dessert les plages de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-des-Monts.

(3) La station de la Tremblade dessert la plage de Ronce-les-Bains.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer au départ de Saumur (Orléans)

	Prix des billets aller et retour		
	1re classe	2e classe	3e classe
Saint-Père-en-Retz	30.05	22.75	16.70
Pornic	32.05	24.20	17.75
La Bernerie	31.60	23.90	17.50
Les Moutiers	31 »	23.40	17.30
Challans	27.90	21.10	15.40
St-Gilles-Croix-de-Vie	28.15	21.30	15.55
Les Sables-d'Olonne	26.15	19.85	14.50
La Rochelle	26.90	20.20	14.75
Châtelaillon	27.80	21 »	15.35
Fouras	27.90	21.20	15.40
Marennes	30.20	22.85	16.70
Le Chapus (4)	31 »	23.45	17.15
La Tremblade	39.90	28.50	20.75
Royan	35.10	26.90	19.75

NOTA. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(4) La gare de Saumur délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-après qui comprennent le trajet par mer entre Le Chapus et Le Château-Quai.

Places entières : 1re classe, 32.50 ; 2e classe, 24.95, 3e classe, 18.35. — Enfants de 3 à 7 ans : 1re classe, 16.30 ; 2e classe, 12.55 ; 3e classe, 9.20.

A la correctionnelle :

— Pourquoi avez-vous tué votre femme ?

— La vie commune était insupportable.

— Il fallait vous séparer.

— Oui, mais je lui avais promis de ne la quitter qu'après sa mort.

Devant la porte du dentiste :

Grosbinet hésite : son ami sonne en lui prodiguant les meilleurs encouragements.

— N'aie pas peur... C'est fait en une seconde, et ce dentiste est fort comme Samson.

— C'est bien ce qui m'effraie, murmure Grosbinet, s'il allait avoir besoin de ma mâchoire...

---

une vive attention.

Puis debout au milieu de la pièce une jeune fille d'une beauté délicate, Mlle Héléne Mauvrain, balançait son petit chapeau de paille, le gage, — ce gage menteur.

Mais bientôt tout disparut, comme dans la réalité, et Paul se sentit pénétré par un sentiment de vif isolement.

Il se leva, secoua ses tristes pensées et se mit à préparer le déménagement de tous ces meubles, des papiers surtout.

Il mit dans des coffrets les lettres de sa sœur, pour les emporter immédiatement.

Les meubles le suivraient bientôt ; il éprouvait beaucoup de peine à s'en défaire, il comptait donc louer une chambre à Paris où il les disposerait comme ils l'étaient ici même. Il pourrait presque de cette façon s'illusionner dans la solitude de son existence et croire, au retour de ses voyages, qu'il ne vivait pas complètement en étranger et comme dans un camp volant.

Et cette idée de solitude, par une invisible chaîne, se rattachait à l'idée du mariage d'Hélène.

Quel regret, si pourtant il avait pu, en osant ! si l'homme qu'elle avait accepté n'était pas plus riche que lui, pas plus jeune, si, en un mot, socialement et physiquement, cet homme ne le valait pas !

Il aurait bien voulu le connaître ; il regrettait de n'avoir pas demandé son nom à Mlle Laure.

Maintenant, il ne le pouvait plus ; cette démarche eut paru vraiment trop singulière.

Il chercha comment il parviendrait à se renseigner... Il pensa à Me Courmont qui, ayant été le confident des largesses de M. Martial Mauvrain, de ses arrangements sans doute à l'égard de sa petite-fille, devait être entièrement au courant de la situation.

Le prétexte de sa visite était tout indiqué. Paul passait à Chabrinant, il ne pouvait partir sans lui rendre une visite. Au cours de l'entretien, il arriverait bien à savoir...

Il se dirigea vers la rue Neuve, il entra dans l'étude du notaire. Il était environ six heures du soir, le moment n'était pas bien choisi pour une visite ; mais Delcroix ne pouvait contenir son inquiétude.

(A suivre.)

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 17 Mai :

TEXTE. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Pour le bien des aveugles, par G. Lenôtre. — Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts au Champs-de-Mars : peinture. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Le Monde financier. — Chronique du Sport. — *Les courses de chevaux en France.*

GRAVURES. — Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts au Champs-de-Mars : *La Fête-Dieu*, tableau de M. Aublet ; *Aux beaux jours*, tableau de M. Muenier ; — *La Lutte*, tableau de M. Friant ; Société nationale des Beaux-Arts : *Un jour de vernissage au palais des Champs-Elysées*, tableau de M. Rixens, gravure de M. Baude ; — *Lisette* : « Légataire universel », Regnard, 1655 à 1709, panneau pour le foyer de l'Odéon, peinture de M. Gustave Courtois ; — *Le café sur la terrase*, tableau de M. Duetz. — Echecs. — Récréations de la famille. — *Les courses de chevaux en France* (4 gravures).

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'inexpérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le *complément obligé* de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

MIRABEL (Tarn-et-Garonne).

Vos **Pilules Gicquel** sont de vrais talismans, tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent ! Depuis que j'en fais usage, plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleurs dans les reins. Estomac et ventre libres ; digestion et sommeil parfaits. Veuillez m'envoyer une autre boîte (*à 1 fr. 50*) de ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Ve LONG, presbytère de Mirabel.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE **A. RIVAUD**

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

JAMBON D'YORK

1 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

PIERRE JODET, propriétaire-gérant.

Étude de Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

Séparation

DE CORPS ET DE BIENS.

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 1er mai 1890, enregistré,

A la requête de Mme Anne Breton, épouse du sieur Eugène Chevet, journalier, ladite dame demeurant à Saumur, quai de Limoges,

Demanderesse, ayant Me Le Ray pour avoué,

Contre ledit sieur Eugène Chevet, journalier, demeurant à Saumur,

Défendeur, ayant Me Lecoy pour avoué.

Il appert que :

La dame Chevet a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Chevet, son mari.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, ayant occupé pour la dame Chevet sur sa demande.

Saumur, le 19 mai 1890.

V. LE RAY.

Assistance judiciaire. — Décision du 10 octobre 1888.

Etudes de Me Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, no 11,

Et de Me BROSSARD, notaire à Mazé (Maine-et-Loire).

VENTE

Sur licitation

Aux enchères publiques

Le **Dimanche 1er Juin 1890,** *à midi et demi, en l'étude de* Me BROSSARD, *notaire à Mazé (Maine-et-Loire) :*

1° UNE MAISON

Sise ville de Baugé, allée Parage,

Louée 720 francs

Mise à prix : 7,000 francs.

2° La Closerie de la Planche-Bariller

Sise commune de Mazé et par extension commnne de Gée,

Divisée en six lots pouvant être réunis.

Mises à prix : 12.000 fr., 300 fr., 550 fr., 150 fr., 150 et 300 fr.

3° La Closerie du Petit-Foucault

Sise commune de Mazé,

Divisée en quatre lots pouvant être réunis

Mises à prix : 7.500 fr., 80 fr., 400 et 700 fr.

4° La Pâture du Plessis

Sise commune de Mazé,

Divisée en cinq lots pouvant être réunis.

Mises à prix : 2.400 fr., 2.500 fr., 2.100 fr., 1.800 et 1.700 fr.

ET DIVERSES AUTRES

Parcelles de Terre, Pré et Bois.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A Me COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente ;

2° A Me BROSSARD, notaire à Mazé (Maine-et-Loire), dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

A VENDRE

Comptoir, Rayons

Et Enseigne

S'adresser à Mme Bardou, rue Dacier, 47. (341)

Étude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE BOIRE

Très poissonneuse

Située au bord du Thouet, au couchant du bureau d'octroi du Pont-Fouchard, longeant la levée.

Ensemble : bateau de pêche, petit pré et quetier en dépendant.

S'adresser à Me Le Baron.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à Mme Maubert, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

OCCASION

A VENDRE un très bel

AMEUBLEMENT DE SALON

provenant d'un château des environs, et se composant de : 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, le tout en très bon état et garni en riche tissu. S'adresser, pour visiter, chez Mme Ribault, marchande de meubles, rue Saint-Nicolas. (354)

Étude de Me JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

De Marchandises Neuves

Dépendant de la liquidation judiciaire de M. Lorrain-Neveu.

Les SAMEDI 24, MARDI 27, MERCREDI 28 MAI 1890, à une heure du soir, et samedis suivants, dans une maison à Saumur, place Dupetit-Thouars, n° 7, occupée par M. Lorrain, négociant,

Il sera vendu :

Une grande quantité d'articles de ménage, chauffage, éclairage, ferronnerie, ferblanterie et zinguerie, tels que :

Calorifères, cuisinières, poêles, cheminées, chaudrons et marmites en fonte brute et émaillée, batterie de cuisine, pelles, pincettes, coutellerie, lampes de toutes sortes, objets de fantaisie, suspensions, garde-feu, chauffrettes en tôle, bois et fonte, verres de lampes et quantité d'autres objets.

Il pourra être fait des lots au gré des négociants, les jours de vente; de 9 à 11 heures du matin.

Au comptant, plus 10 0/0.

BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. Bodin-Chivert, à Thouars.

Le Pince-Nez de l'Exposition

Dernier modèle déposé

Ne tombant jamais du nez le meilleur marché **3 FR.** le plus pratique

N'achetez aucun pince-nez ni lunettes avant d'avoir vu le *Pince-Nez de l'Exposition.*

BAINS CHAUDS

De la Loire

QUAI DE LIMOGES

Julien VINCENT

Établissement ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** ***PURIFIENT*** le ***SANG*** et en ***RÉGULARISENT LE COURS.***

A ce titre elles se recommandent surtout ***à l'USAGE des DAMES.*** La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse **CINQ MILLIONS de BOITES.**

Préparées par Thomas Beecham, à St-Helens (Angleterre).

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :

Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées :

62, Avenue des Champs-Élysées, 62

et Pharmacie **HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS**

Détail dans toutes les Pharmacies.

Dépôt à Saumur, pharmacie Normandine.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, *à Argenteuil (Seine-et-Oise)*

Avec la collaboration de M. le marquis de Cherville, de M. Ch. de Franciosi, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. Baltet, Bergman, Chatenay, Correvon, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

Magnifique Service de Table **pour 35f seulement**

En Terre de Fer, pâte blanche ou ivoire, nouveaux dessins, couleurs bleu mat, brun, vert ou rose, composé de 48 assiettes plates, 12 d° creuses, 1 soupière, 1 saladier, 1 légumier, 2 plats ovales, 4 plats ronds, 4 raviers, 1 saucière, 12 coquetiers, soit 86 pièces que la **COMPAGNIE GÉNÉRALE DE FABRICANTS RÉUNIS DE FAIENCE, 67, Rue de Chabrol, à Paris,** expédie soigneusement emballé et *franco de port* dans tous les départts ctre mat-pte de **35** fr. — *Restitution* immédiate de l'*argent* aux non satisfaits.

La Meilleure Montre du Monde

SANS RIVALE * EXACTE * DURABLE * BON MARCHÉ

POUR HOMMES

Demandez la Série J

Une belle montre (trotteuse). Remontoir rapide et tous les derniers perfectionnements. Cuvette en nickel massif, échappement Duplex, aiguilles de secondes, quatre rubis. Marque l'heure comme les chronomètres les plus luxueux.

Chaque montre est vendue avec garantie sérieuse de 2 ans.

Série L.

POUR DAMES

Demandez la Série L

Une petite montre de dame. Remontoir rapide et tous les derniers perfectionnements. Cuvette en nickel, verre plat, en cristal biseauté, rubis.

Un triomphe d'horlogerie américaine.

On en fabrique plus de 2,000 par jour et en 3 ans on en a vendu plus d'un million !

Les réparations ne coûtent presque rien.

23fr. LA MONTRE WATERBURY 23fr.

Ces montres sont fabriquées en Amérique au moyen de machines automatiques perfectionnées au plus haut degré. — L'ancienne **Waterbury** (série E), à long ressort, se vend toujours **12 fr. 50.**

Certificat. — L'illustre savant, **M. EDISON,** a écrit :

« Je porte depuis longtemps une montre **Waterbury** *et puis constater qu'elle est la seule que je connaisse qui marche toujours exactement. Je m'en suis servi même auprès des machines électriques, sans qu'il en résulte aucun inconvénient. »*

Dépôt à SAUMUR, A. GOUIN, 48, Rue St-Jean

AVIS

M. PILLET a l'honneur de faire savoir à sa clientèle qu'il tient à sa disposition un instrument destiné à rendre les plus grands services, soit pour **soirées musicales** ou pour **faire danser**; cet instrument est le

Pianista

Le Pianista est un mécanisme entièrement nouveau qui laisse bien loin derrière lui les divers systèmes imaginés jusqu'à ce jour pour donner à tout le monde la faculté de jouer du piano sans être musicien, avec cet avantage de faire de **L'EXPRESSION**, chose vainement cherchée jusqu'ici et si difficile a obtenir.

Cet appareil s'adapte à tous les pianos, de quelque facture qu'ils soient.

LOCATION

PILLET - BERSOULLÉ — PIANOS & MUSIQUE

SAUMUR

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. **0,40**

Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. **0,50.**

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. **0,55.**

Goûtez : la Crème de Marrons « *Cévenole* », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de Paul GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MAI

FONDS	
3 0/0	90 15
3 0/0 amortissable	93 45
4 1/2 1883	106 —
EMPRUNTS (Ville de Paris)	
Oblig. 1855-60 3 0/0	542 —
— 1865 4 0/0	534 —
— 1869 3 0/0	418 —
— 1871 3 0/0	407 —
— 1875 4 0/0	527 50
— 1876 4 0/0	538 25
— 1886 3 0/0	403 —
Bons de liquidation	528 —

VALEURS FRANÇAISES ACTIONS	
Banque de France	4305 —
Banque d'Escompte	525 —
Comptoir national d'Escompte	612 50
Crédit Foncier	1247 50
Crédit Industriel et Commercial	610 —
Crédit Lyonnais	741 25
Crédit Mobilier	460 —
Dépôts et Comptes courants	600 —
Société Générale	475 —
Est	840 —
Paris-Lyon-Méditerranée	1402 50
Midi	1262 50
Nord	1837 50
Orléans	1435 —
Ouest	990 —
Compagnie parisienne du Gaz	1337 50
Transatlantique	635 —
Canal de Panama	32 —
— Suez	2377 50
VALEURS ÉTRANGÈRES	
Autrichien 4 0/0 or	94 50
Dette d'Egypte 6 0/0	488 25
Extérieur 4 0/0	76 80
Hongrie 4 0/0 or	90 90
Italie 5 0/0	97 10
Portugal 4 1/2 1888	470 —

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	
Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	3[illegible]2 —
— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	459 —
— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	455 —
— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	445 —
— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	394 —
— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	452 —
CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
Est 3 0/0 anc. r. à 500	435 —
P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	437 —
Midi 3 0/0 ancien r. à 500	441 —
Nord 3 0/0 r. à 500	447 50
Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	443 75
Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	438 —

VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
Compagnie parisienne du Gaz	530 —
Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	395 —
Panama 6 0/0 1re série remb. à 1,000	30 —
— 6 0/0 2e série — —	27 50
— obligations à lots	100 —
Suez 5 0/0 remboursable à 500	600 —
FONDS ÉTRANGERS	
Emprunt russe 1862 5 0/0	100 25
— 1889 4 0/0	96 90
Consolidés 4 0/0 1re série	97 40
— — 2e —	— —
VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	506 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Le Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné,